



Commission
économique
pour l'Afrique



Évaluation des progrès accomplis
par l'Afrique vers la réalisation
des OMD

2007



Commission
économique
pour l'Afrique

Centre africain pour le genre et le développement social
E/ECA/ACGS/MDGsPAM/2007

Évaluation des progrès accomplis
par l'Afrique vers la réalisation
des OMD

Mars 2007

I.	Historique	1
II.	Suivi des progrès accomplis	5
III.	Obstacles à l'accélération des progrès	15
IV.	Conclusions et recommandations	17

Annexes:

A1.	Réaliser les OMD: Recommandations par Objectif	19
A2.	Cartes portant quelques indicateurs sur les OMD	25

Le présent rapport est l'évaluation la plus récente effectuée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des progrès réalisés par l'Afrique en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il fait fond sur un premier rapport établi en 2005 dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial des Nations Unies et sur l'examen à mi-parcours des progrès accomplis, et il procède des travaux consacrés actuellement à un rapport beaucoup plus complet¹, établi conjointement avec la Commission de l'Union africaine en vue du Sommet de l'Union africaine qui se tiendra en juillet 2007. Le rapport constitue également un complément aux documents de synthèse présentés à la Conférence.

En 2005, la communauté internationale a réaffirmé, dans le cadre du Sommet mondial des Nations Unies, son attachement envers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En septembre 2007, on sera à mi-parcours de l'échéance fixée pour la réalisation de ces objectifs. Les pays africains doivent réaliser de toute urgence qu'il reste à peine plus de sept ans pour atteindre tous les OMD. Les données récentes, agrégées ou désagrégées, sur les progrès accomplis par rapport aux OMD aux niveaux mondiaux, régional et national continuent à montrer que l'Afrique risque de ne pas atteindre tous les Objectifs, à l'exception de l'Afrique du Nord. Des éléments positifs dans les dernières années laissent toutefois penser que le défi n'est pas insurmontable, à condition que les orientations nationales et internationales soient renforcées dans différents domaines fondamentaux.

En premier lieu, l'un des principaux ingrédients pour la réalisation des OMD en Afrique évolue favorablement; il s'agit d'un engagement généralisé et durable, en particulier au plus haut niveau de la prise de décisions. Au cours des trois dernières années, les pays africains, par l'intermédiaire de leurs dirigeants politiques, ont fait preuve de leur engagement envers les OMD, qui sont toujours au centre de la vision du NEPAD et des programmes nationaux. L'Union

¹ Évaluation des progrès de l'Afrique par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement, 2007.

africaine s'est concrètement engagée à faciliter l'accélération des progrès en vue de la réalisation des Objectifs par les pays africains dans le cadre d'une Position commune, examinée à son Sommet de 2005 et au Sommet mondial de 2005. L'engagement de l'Union africaine envers les OMD a été réaffirmé dans le cadre du Sommet de Banjul, où un appel a été lancé aux États membres, leur demandant d'adopter des mesures concrètes pour intensifier les interventions dont l'efficacité a été prouvée. Enfin, les ministres africains des finances, de la planification économique et du développement économique, ainsi que leurs homologues des principaux ministères sectoriels, placent systématiquement les OMD au cœur de leurs conférences et de leurs réunions, en particulier depuis 2005.

Le climat économique et politique s'est lui aussi amélioré, ce qui est une condition préalable indispensable à la réalisation des OMD. La démocratie participative se développe de plus en plus et la plupart des pays ont poursuivi des réformes économiques. La propagation des conflits actuels a été limitée dans le continent: le nombre de pays où sévit un conflit a brutalement chuté par rapport à la décennie précédente. En plus de créer l'environnement général propice aux progrès voulus pour la réalisation des OMD, les résultats positifs concrets enregistrés sur le front de la croissance économique depuis 2000 tendent à s'inscrire dans la durée. Si on la considère dans une perspective à plus long terme, la croissance récente de l'Afrique, qui s'est nettement améliorée, passant d'un peu moins de 3,0% en 1999 à 5,4% en 2004, à 5,6% en 2005, à 5,2% en 2006 et à 6% (projection) en 2007, a été des plus impressionnantes. Les bons résultats maintenus depuis cinq ou six ans n'ont pas été enregistrés exclusivement par les pays producteurs de pétrole, mais aussi par un nombre significatif de pays importateurs de pétrole.

Cette croissance s'est traduite par une augmentation de 3% en moyenne du revenu intérieur par habitant. Les principaux indicateurs macroéconomiques ont eux aussi indiqué des résultats solides: les taux moyens d'inflation sont demeurés stables et à un chiffre et les déficits budgétaires ont été nettement contenus dans la plupart des pays. En outre, les déficits de la balance des comptes courants sont devenus plus faciles à gérer alors que la viabilité de la dette s'est considérablement améliorée grâce au nombre croissant de pays qui bénéficient de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

De toute évidence, la ténacité avec laquelle le continent a poursuivi des réformes macroéconomiques parfois difficiles pendant les 15 dernières années commence à porter ses fruits. Des progrès significatifs ont également été enregistrés par de nombreux pays dans d'autres domaines, par exemple l'éducation, le VIH/sida et la parité au niveau des dirigeants politiques. Toutefois, la plupart des pays de la région sont loin d'être en mesure de réaliser tous les Objectifs d'ici à 2015.

Conscients de la nécessité d'intensifier les efforts pour atteindre les objectifs fixés, les dirigeants mondiaux ont invité les pays en situation d'extrême pauvreté, aux termes du Document final du Sommet mondial de 2005, à «adopter en 2006 au plus tard et [à] mettre en œuvre des stratégies nationales de développement pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement ».² Pour atteindre les cibles des OMD assorties d'échéances dans le cadre de la planification nationale, il convient de mettre au point des stratégies suffisamment ambitieuses et globales, reposant sur des cadres financiers et macroéconomiques solides et assorties d'un plan de mise en œuvre intégrant des mesures relatives aux problèmes de capacités.

Au bout de deux ans, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies en vue de la réalisation des OMD ont visiblement progressé. Bénéficiant de l'élan initial donné par le Projet Objectifs du Millénaire de l'ONU³, puis par le PNUD dans un partenariat en expansion qui regroupe les partenaires de développement, les organismes des Nations Unies, la CEA et les institutions de Bretton Woods, plus de 30 pays africains⁴ se sont lancés dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux axés sur les OMD. Dans tous ces pays, les capacités nécessaires, bien que de qualité variée, ont été mises en place aux fins des évaluations des besoins, alors qu'en parallèle des initiatives de haut niveau sont prises pour que les plans issus

2 Document final du Sommet mondial de 2005, A/RES/60/1, paragraphe 22 a).

3 Projet Objectifs du Millénaire a cessé d'exister en décembre 2006.

4 Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo.

de ces évaluations soient conformes aux OMD. Les interventions à impact rapide - comme la distribution gratuite de moustiquaires contre le paludisme, des subventions alimentaires pour l'éducation, etc. - ont de plus en plus d'adeptes dans les pays qui progressent par rapport à différents OMD. Toutefois, les chiffres montrent que les résultats économiques positifs récents n'ont pas encore eu d'effet visible sur la réduction de la pauvreté ni sur les autres Objectifs dans la région. D'après des estimations récentes, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 45% en 2000 à 47% en 2006.

Les Objectifs relatifs à l'égalité des sexes et à la santé maternelle sont particulièrement préoccupants. L'importance des résultats en matière de parité pour réaliser tous les autres Objectifs a été solidement étayée et on s'accorde à reconnaître que les progrès en matière de pauvreté, de santé, d'éducation et d'environnement dépendent, dans une grande mesure, de l'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles. Si de nombreux pays ont progressé par rapport à l'objectif officiel d'amélioration de la parité dans l'éducation, leurs résultats sont encore faibles, en particulier dans les niveaux supérieurs de l'enseignement. D'autres aspects de l'égalité des sexes, comme l'égalité d'accès aux soins de santé ou à l'infrastructure de base (eau, énergie, routes) qui soulagerait les femmes de certaines contraintes de la pauvreté, notamment en termes de temps perdu, voire la participation économique et politique des femmes et des filles, ont encore moins progressé. De telles inégalités entre hommes et femmes sont aussi une cause de la lenteur des progrès en vue de la réalisation des OMD dans la région.

La présente section du rapport décrit les progrès réalisés par les pays africains en vue de la réalisation des OMD. Les données utilisées à cette fin émanent de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU⁵. Aucune donnée n'a été obtenue directement des pays, or ces derniers peuvent disposer de données plus récentes sur les cibles et les indicateurs. Il est donc possible que la situation décrite ci-après diffère d'une évaluation effectuée à partir de données plus récentes. Des cartes, figurant en annexe au présent rapport, montrent les différents résultats des pays pour des indicateurs choisis⁶. L'analyse montre clairement combien les progrès sont variables en fonction des pays et des sous-régions du continent.

Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Cible 2: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Cet Objectif se compose de deux cibles, l'une relative au revenu et l'autre à la nutrition. Les données relatives au revenu sont rares et insuffisantes, et elles n'existent d'ailleurs pas dans de nombreux pays. En outre, très peu de pays disposent d'enquêtes sur les ménages récentes et les quelques enquêtes sur les ménages qui existent sont trop anciennes pour être exploitables. Les données relatives à la nutrition sont plus complètes; c'est pour cela que le présent rapport fait état des progrès accomplis en ce qui concerne la faim.

La plupart (62%) des 46 pays africains pour lesquels des données fiables sont disponibles (voir la figure 1) ont vu les conditions s'améliorer entre 1991 et 2002. En 2002, le Ghana, Djibouti et le Gabon avaient atteint l'objectif de réduire de moitié la proportion de la population souffrant de la faim. L'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Nigéria, les Seychelles et la Tunisie sont bien partis

5 Voir <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx>.

6 On trouvera l'ensemble complet des cartes, les données à partir desquelles elles ont été établies et des tableaux à l'adresse <http://geoinfo.uneca.org>.

pour atteindre cet Objectif avant 2015. La proportion de la population sous-alimentée a augmenté dans 11 pays (Botswana, Burundi, Comores, Gambie, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Swaziland et Tanzanie). L'incidence de la faim s'est particulièrement aggravée dans des pays sortant d'un conflit comme le Burundi, la Guinée-Bissau, le Libéria et la République démocratique du Congo.

D'autres pays sortant d'un conflit comme l'Angola, riche en pétrole, et le Mozambique ont toutefois mieux réussi à réduire l'incidence de la faim. La situation n'a quasiment pas changé dans 15% des pays, à savoir l'Algérie, la Libye, Maurice, le Maroc, le Sénégal, la Tunisie et le Zimbabwe. Cela s'explique notamment par le fait que les conditions initiales étaient très bonnes dans la plupart des pays d'Afrique du Nord. D'un point de vue sous-régional, l'Afrique de l'Est a été la seule région à avoir vu l'incidence de la sous-alimentation augmenter entre 1991 et 2002. Cette augmentation est probablement due à une sécheresse ayant duré trois ans dans la sous-région. On ne dispose pas de données pour la Corne de l'Afrique. L'Afrique centrale a connu la plus forte amélioration de la situation, suivie de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique australe et de l'Afrique du Nord. L'absence de données plus récentes reste un obstacle majeur pour évaluer correctement les progrès accomplis.

Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3: Halve between 1990 and 2015, the proportion of people who suffer from hunger

De nombreux pays ont accompli des progrès remarquables en ce qui concerne le deuxième Objectif du Millénaire pour le développement. Au rythme actuel, un bon nombre de pays auront satisfait à tous les indicateurs et un plus grand nombre encore auront au moins satisfait à l'indicateur de scolarisation universelle dans le primaire. Toutefois, les effets secondaires d'un enseignement primaire universel se retrouvent dans l'explosion des demandes d'inscription dans le secondaire, le nombre élevé d'élèves par enseignant et la baisse de la qualité.

Amélioration significative du taux net de scolarisation dans le primaire: Le continent a enregistré des progrès significatifs de l'éducation des enfants entre 1990 et 2004, mais les progrès ne sont pas suffisamment rapides pour réaliser l'Objectif d'un enseignement primaire universel avant 2015. Le taux global de scolarisation dans le primaire est passé de 53% à 1990 à 64% en 2004. Au niveau des pays, on constate de grandes disparités, mais aussi des cas exemplaires de réussite.

Dans les 31 pays pour lesquels on dispose de données fiables, huit pays ont déjà un taux de scolarisation dans le primaire supérieur à 90% pour les deux sexes. On trouve dans ce groupe l'Algérie, le Cap-Vert, l'Égypte, le Malawi, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles. Mais six pays (le Burkina Faso, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Mali et le Niger) ont encore un taux inférieur à 50%. Plus de 80% des 31 pays mentionnés ont enregistré une augmentation du taux net de scolarisation et 13 d'entre eux ont même connu une augmentation de 20% ou plus, alors que quatre pays ont enregistré une baisse pendant la période considérée. Les disparités entre zones rurales et zones urbaines s'agissant de la scolarisation dans le primaire sont encore importantes dans de nombreux pays.

L'Algérie et Maurice ont pleinement atteint l'objectif d'un enseignement primaire universel car ils ont satisfait à tous les indicateurs. Parmi les pays qui sont sur la voie d'une scolarisation universelle dans le primaire, pour les garçons comme pour les filles, on peut citer le Cap-Vert, l'Égypte, la Gambie, la Guinée, le Lesotho, la Libye, Madagascar, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie et le Togo. Un grand nombre de pays semblent avoir « raté le coche », notamment le Burundi, le Burkina Faso, Djibouti et le Niger, où les conditions initiales étaient très mauvaises.

Les taux d'achèvement du primaire sont loin derrière les taux de scolarisation: Dans huit des 31 pays pour lesquels on dispose de données, plus de 50% des élèves quittent l'école primaire avant d'avoir atteint la cinquième année. Le problème des abandons est particulièrement grave au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie, au Mali, au Niger et au Tchad. Il semble y avoir une corrélation entre la scolarisation universelle dans le primaire et le taux d'abandons: dans les pays où la scolarisation est

universelle dans le primaire, la majorité des élèves achèvent ce cycle. Toutefois, dans les pays où le taux de scolarisation est faible, la majorité des élèves abandonnent avant la cinquième année ; c'est le cas, par exemple, au Burkina Faso, à Djibouti et au Niger.

L'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) s'est améliorée dans 75% des pays: L'Afrique du Sud, la Guinée équatoriale, Maurice, la Namibie, les Seychelles et le Zimbabwe⁷ ont déjà un taux d'alphabétisation des jeunes supérieur à 90%. L'alphabétisation des jeunes s'est améliorée dans 75% des pays; parmi ces pays, le Botswana, le Burundi, la Guinée, le Malawi, la Mauritanie, le Niger, le Soudan et le Togo ont enregistré une amélioration de l'alphabétisation des jeunes de plus de 10% entre 1990 et 2004. Le taux a toutefois baissé au Ghana, au Kenya, à Madagascar, au Mali, en Tanzanie, au Tchad et en Zambie. Parmi les pays dont le taux d'alphabétisation des jeunes est inférieur à 50%, on peut citer le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Niger, la Sierra Leone et le Tchad.

Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4: Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard

L'Afrique australe est de loin la sous-région la plus performante s'agissant de l'OMD 3, suivie de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Est. L'Afrique de l'Ouest (quatrième) et l'Afrique centrale (cinquième) doivent oeuvrer davantage pour atteindre cet objectif.

Enseignement primaire: la plupart des pays africains sont susceptibles de réaliser l'objectif de parité entre les sexes d'ici à 2015. Neuf pays (Gambie, Libye, Lesotho, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, Rwanda et Seychelles) avaient déjà atteint, avant 2005, la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire. Dans certains pays, le taux de scolarisation des filles dépasse celui

⁷ S'agissant du Zimbabwe, les données datent de 1990.

des garçons. Le Lesotho et la Namibie ont engagé des programmes proactifs pour remédier au problème de disparités entre les sexes dans ce domaine. C'est en République centrafricaine, au Tchad et en Guinée-Bissau que les progrès vers cet objectif ont été les plus lents.

Enseignement secondaire: le progrès vers la parité entre les sexes a été plus lent. Douze pays ont atteint l'objectif de parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire en 2004, à savoir: Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Cap-Vert, Lesotho, Libye, Namibie, Sao Tomé-et-principe, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland et Tunisie. Dix-sept sont susceptibles de l'atteindre, parmi lesquels l'Égypte, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Soudan et le Zimbabwe en sont très proches. Le Kenya et Maurice avaient déjà atteint cet objectif en 2003 et 2004 respectivement, mais leurs résultats avaient légèrement baissé en 2004. Les 11 pays susceptibles de réaliser la parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire d'ici à 2015 sont: Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Malawi, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, Rwanda et Tanzanie. Le Rwanda, qui avait atteint cet objectif en 1999, avec comme indice a depuis lors régressé.

Enseignement supérieur: le tableau est sombre. Obtenir des données ventilées par sexe sur l'enseignement supérieur reste difficile, la plupart des pays ne disposant pas de base de référence. Néanmoins, les données disponibles montrent que neuf pays (Afrique du Sud, Algérie, Cap-Vert, Lesotho, Libye, Maurice, Namibie, Swaziland et Tunisie) ont réalisé la parité dans l'enseignement supérieur. Madagascar et le Soudan sont proches de cet objectif et trois autres pays (Botswana, Djibouti et Maroc) sont susceptibles de l'atteindre d'ici à 2015. Pour tout le reste, les chances d'y parvenir sont improbables.

Taux d'alphabétisation chez les 15-24 ans: une tendance encourageante. Sur les 30 pays pour lesquels on dispose de données, 24 ont soit atteint la parité entre les sexes en matière d'alphabétisation, soit sont susceptibles de le faire d'ici à 2015. Les huit pays qui ont déjà atteint cet objectif pour les 15-24 ans en 2004 sont: Afrique du Sud, Botswana, Guinée équatoriale, Kenya, Maurice, Namibie, Seychelles et Swaziland. Quelques autres pays en sont proches, à savoir: Algérie, Burundi, Madagascar, Rwanda, Tanzanie, Tunisie et Zambie. Sont susceptibles d'atteindre cet objectif les sept pays suivants:

Égypte, Ghana, Malawi, Mauritanie, Ouganda, République démocratique du Congo et Soudan. Tous les autres pays pour lesquels on dispose de données ont peu de chances d'y parvenir.

La représentation des femmes dans les parlements nationaux reste faible mais en progression. Sur les 32 pays pour lesquels on dispose de données concernant 1990 et 2005, douze ont plus que doublé le pourcentage de sièges revenant aux femmes dans les parlements nationaux, à savoir: Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Kenya, Mozambique, Namibie, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Swaziland et Tunisie. Huit autres ont fait des progrès très sensibles, à savoir: Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée équatoriale, Malawi, Ouganda, Sénégal, Seychelles et Zambie. Les plus performants sont le Rwanda, qui, avec 48,8% de femmes parlementaires, a presque atteint la parité, le Mozambique, 34,8%, l'Afrique du Sud, 32,8% et les Seychelles, 29,4%. Dix-neuf pays affichent les taux les plus bas (moins de 10%) de représentation féminine au parlement en 2005. Les inégalités entre les sexes en matière de représentation parlementaire se sont approfondies dans 10 pays. Le Libéria a élu la première femme chef d'État en Afrique. Les femmes sont de plus en plus nommées à la tête de ministères importants. En Gambie et au Zimbabwe, le poste de vice-président est occupé par une femme, l'Afrique du Sud a une femme vice-présidente. Au Mozambique, les postes de premier ministre et de ministre des affaires étrangères sont détenus par des femmes. Le conseil des ministres, les ministères de la réforme de l'État et de la défense nationale ont à leur tête des femmes, respectivement au Cap-Vert, au Nigéria et au Libéria. De même, des femmes détiennent les portefeuilles des finances et des affaires étrangères au Nigéria et au Niger, respectivement.

La part des femmes dans les emplois rémunérés du secteur non agricole demeure faible: L'autonomisation des femmes se mesure à leur part dans les emplois rémunérés du secteur non agricole. Aucun des pays pour lesquels on dispose de données récentes n'a atteint la parité entre les sexes en matière d'emplois salariés. Les meilleurs résultats dans ce domaine reviennent à l'Afrique australe et à l'Afrique de l'Est, suivies de l'Afrique centrale, qui a le plus progressé entre 1990 et 2004. En Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord, on a assisté à un recul, avec des taux d'évolution négatifs.

Les OMD en matière de santé

Objectif 4: Réduire la mortalité infantile

Cible 5: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

Objectif 5: Améliorer la santé maternelle

Cible 6: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7: Stopper, d'ici 2015, la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle

Cible 8: Maîtriser, d'ici 2015, le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle.

L'on n'a enregistré que peu de progrès pour ce qui est des OMD relatifs à la santé pendant la période considérée. La plupart des pays, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, sont particulièrement loin d'atteindre ces objectifs. Les données ventilées par pays ou par sous-région révèlent quelques progrès individuels, mais ceux-ci sont globalement insuffisants pour permettre à la région dans son ensemble d'atteindre les OMD en matière de santé.

Compte tenu de ses très bonnes conditions initiales en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle et infantile, l'Afrique du Nord est en voie d'atteindre l'ensemble des OMD en matière de santé. Vingt et un pays d'Afrique subsaharienne ont fait des progrès remarquables dans le domaine de la réduction du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (enregistrant une amélioration de 10% à 30% et plus), bien que partant de taux initiaux très élevés. Mais ces progrès ne sont pas suffisants pour leur permettre d'atteindre les objectifs. La mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé dans six pays d'Afrique subsaharienne, bien que cette baisse ne dépasse pas 10%, et augmenté dans 11 autres. Le taux de mortalité maternelle demeure en général très élevé dans toutes les sous-régions, à l'exception de l'Afrique du Nord, bien qu'on ne dispose que très peu de données sur ce point concernant la région dans son ensemble. Toutefois, 10 pays d'Afrique

subsaharienne qui avaient en 1990 des taux de mortalité initiaux élevés ont enregistré une avancée en 2000, mais restent encore loin de l'objectif. Le taux de prévalence du VIH/sida a baissé dans 18 pays d'Afrique subsaharienne, mais augmenté dans d'autres. L'Afrique australe continue d'avoir les taux de prévalence les plus élevés. L'Afrique de l'Ouest est la région qui présente le plus grand nombre de cas de paludisme et de décès liés à cette maladie. L'incidence de la tuberculose et les taux de mortalité qui y sont associés se sont accrus dans toutes les sous-régions, à l'exception de l'Afrique du Nord. Le recours au traitement antituberculeux par la stratégie DOTS ou traitement de brève durée sous surveillance directe a augmenté, passant de 36% en 1999 à 47% en 2004.

Objectif 7: Assurer un environnement durable

Cible 9: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Cible 10: Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base

Cible 11: Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020

La région dans son ensemble est à la traîne en ce qui concerne cet objectif, même si les données ventilées par pays révèlent çà et là des améliorations ou des régressions.

En Afrique subsaharienne, la superficie boisée a diminué de 9% entre 1990 et 2005. C'est l'Afrique de l'Ouest qui connaît le taux de déforestation le plus élevé. Cependant, quatre pays ont augmenté leur superficie boisée de plus de 25% et deux autres ont maintenu boisée une grande superficie (85%) du territoire national. On assiste dans toutes les sous-régions de l'Afrique à un élargissement des zones de biodiversité protégées, même si ce n'est pas le cas pour plus de 20 pays du continent. Le rendement énergétique ne s'est pas beaucoup amélioré. Bien qu'elle ne contribue que faiblement aux émissions de gaz à effet de serre, l'Afrique se ressent beaucoup des effets du changement climatique.

L'Afrique subsaharienne a réduit les émissions de dioxyde de carbone par habitant au cours de la période considérée, onze pays ayant enregistré des taux de réduction de 25%; en revanche, 13 pays ont augmenté les émissions par habitant de 50%. La situation des populations urbaines vivant dans des taudis en Afrique subsaharienne n'a pas du tout changé, mais des progrès sont perceptibles en Afrique du Nord. La proportion des personnes ayant accès à un approvisionnement en eau potable est passée de 49% à 56% pendant la période considérée. Partant d'un taux de couverture initiale élevé, l'Afrique du Nord est en voie de réaliser un taux de couverture de 100%.

L'Afrique de l'Ouest a le plus faible taux d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. Au Nigéria, seuls 48% de la population ont accès à l'eau potable; ce taux est de 46% au Niger. L'écart entre les zones rurales et les zones urbaines en ce qui concerne l'accès à l'eau salubre est élevé. Toutefois, l'Afrique centrale a porté le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural à plus de 70%, à partir d'un faible taux initial de 27%. Le taux d'accès à l'approvisionnement en eau potable dans les zones rurales s'est accru de 25% dans 15 pays, tandis qu'il a diminué de 10% dans six autres. Le progrès en ce qui concerne l'accès aux services d'assainissement reste faible. L'Afrique subsaharienne n'a que peu avancé dans ce domaine, d'un taux de 32% en 1990 à seulement 37% aujourd'hui. Toutes les sous-régions ont fait des progrès en matière d'accès aux services d'assainissement en milieu rural et urbain, à l'exception de l'Afrique australe et de l'Afrique centrale, qui ont connu un recul en zone urbaine. L'Afrique du Nord affiche le taux le plus élevé dans ce domaine aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale, suivie de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Ouest. La couverture est encore très faible en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, plus de la moitié des populations de ces régions n'ayant pas accès aux services d'assainissement.

Les zones urbaines bénéficient d'un meilleur approvisionnement en eau, situation à l'origine d'une aggravation des inégalités en matière d'assainissement au détriment des zones rurales. C'est au Burkina Faso, au Libéria et au Niger que ces disparités sont le plus marquées. Elles existent aussi en Éthiopie (où le taux d'accès est de 81% en zone urbaine, contre 11% en zone rurale). En revanche, la Namibie et le Malawi ont dépassé les objectifs de 2015.

La perte d'actifs environnementaux en Afrique, en général, et en Afrique subsaharienne, en particulier, est intimement liée à la pauvreté. L'utilisation de la biomasse (bois de chauffe) comme seul combustible abordable entraîne la dégradation de l'environnement et des risques sanitaires en aggravant la pollution intérieure. En outre, les ménages, en particulier les femmes et les jeunes filles, consacrent énormément de leur temps productif au ramassage du bois. L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, notamment dans les zones rurales, demeure un problème, qui a pour effets d'exacerber les maladies d'origine hydrique et d'affaiblir l'état de santé général de la population.

Les OMD continuent de représenter de grands défis d'ordre décisionnel et d'ordre pratique dont un certain nombre -- liés à l'accélération de la croissance et du développement sur le continent en vue de la réalisation des Objectifs et examinés dans le Rapport de synthèse de la Conférence -- sont très importants en ce qui concerne le suivi des progrès accomplis. C'est particulièrement le cas de la première cible de l'OMD 1 -- réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population qui souffre de la faim. Évaluer ces progrès en mesurant les revenus s'est avérée difficile en raison de l'absence d'enquêtes auprès des ménages. Non seulement ces enquêtes sont coûteuses, mais en outre les États membres n'ont pas les capacités voulues pour les réaliser. La CEA et les «Amis de la CEA» s'efforcent d'y remédier. Leur réussite sera mesurée d'après le nombre de pays africains qui effectueront un recensement dans le cadre des recensements de la population et du logement de 2010. Un autre défi demeure la dimension intersectorielle de la parité des sexes dans les OMD, car il n'est pas tenu compte de l'objectif de l'égalité des sexes dans les politiques sectorielles et il n'existe pas de système approprié de suivi fondé sur des indicateurs ventilés par sexe et mettant en évidence les progrès de la parité.

Il sera de plus en plus difficile de continuer de progresser et d'empêcher la fluctuation des indicateurs de résultat. Il apparaît en effet que certains pays qui avaient accompli des progrès en ce qui concerne certains indicateurs commencent à les voir séclipser. Le danger d'annulation rapide des progrès est réel et il faudra y parer en augmentant les investissements publics. Mais on manque de financement et les crédits budgétaires alloués aux secteurs prioritaires demeurent faibles.

Les capacités nationales d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques visant à la réalisation des OMD demeurent faibles sur deux plans: celui des capacités humaines de gestion des institutions existantes et celui des institutions elles-mêmes. Les institutions peuvent s'avérer incapables de pallier les faiblesses des capacités humaines, en raison de la faiblesse des instruments

qui ont servi à les créer ou des déficiences du cadre réglementaire général ou encore en raison de comportement de certains groupes d'intérêts ou d'une mauvaise gouvernance générale. Il faut s'attaquer à ces problèmes.

Enfin, beaucoup de cibles des OMD sont imprécises ou incomplètes. Dans le cas de l'éducation (OMD 2), par exemple, il s'agit de faire en sorte que tous les enfants achèvent un cycle complet d'études primaires. L'accent est mis sur l'augmentation du taux de scolarisation, mais rien n'est dit sur la qualité de l'enseignement. Or, une scolarisation massive a des répercussions sur la qualité et sur le taux d'achèvement des études, ainsi que sur la répartition des ressources, déjà insuffisantes, entre les trois cycles d'enseignement (primaire, secondaire et tertiaire). Dans certains des pays où on a introduit une cantine scolaire gratuite, le taux d'achèvement des études a considérablement baissé, de même que la qualité de l'enseignement, en raison d'un rapport du nombre d'élèves ou nombre d'enseignants très élevé. En outre, l'accent étant moins mis sur l'enseignement secondaire et supérieur, on assiste à un engorgement dans des pays où le développement de l'enseignement secondaire et tertiaire n'a pas été de pair avec celui de l'enseignement primaire.

Le monde est en bonne voie de réaliser les OMD, mais pas l'Afrique. À mi-parcours de la mise en œuvre des OMD, d'importants enseignements ont été tirés. On sait désormais que la croissance économique à elle seule ne suffira pas pour que les pays réalisent les Objectifs. Il faudrait la compléter par d'autres politiques : transferts sociaux, redistribution des revenus, mise en place d'infrastructures et mise en valeur des biens publics régionaux, notamment. On sait aussi que tout effort visant à intensifier nombre des interventions nécessaires supposera des ressources supplémentaires à savoir qu'il faudra mobiliser à la fois mieux et davantage les ressources intérieures et accroître l'aide publique au développement. Le secteur privé a également un rôle à jouer dans la réalisation des OMD, en acquittant l'impôt régulièrement et à temps et en prenant une plus grande part à la prestation des services d'éducation et de soins de santé essentiels.

Enfin, il est établi que l'engagement des dirigeants et la volonté politique seront indispensables. Il faut espérer que le présent rapport contribuera à renforcer l'engagement pris par les décideurs africains de réaliser les OMD. La question cruciale pour la plupart des pays africains est de savoir comment obtenir les résultats les plus satisfaisants dans la poursuite des OMD. Un certain nombre de recommandations sont formulées au tableau 1 ci-dessous pour chacun des Objectifs. Il ne fait aucun doute que la réalisation des OMD demandera davantage de ressources, des ressources qu'il faudra prélever sur les budgets nationaux et auprès de l'aide publique au développement. Le Consensus de Monterrey offre un cadre approprié à la mobilisation des ressources et à l'élargissement de la marge budgétaire, qui permettront l'un et l'autre d'intensifier les interventions visant à réaliser les OMD. Le maître mot à présent est l'intensification. L'annexe 1 résume les recommandations à appliquer par Objectif.

Au cours de la période examinée, la CEA a intensifié ses activités afin d'apporter un soutien effectif aux pays africains dans leurs efforts de développement. Pour mieux organiser ses activités dans ce domaine, et dans le

cadre de son repositionnement, la Commission a créé en août 2006 une Section des OMD et de l'analyse de la pauvreté au sein du Centre africain pour le genre et le développement social. Elle a mené un audit de connaissances des spécialistes des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), afin de déterminer la profondeur et l'étendue de leurs connaissances en matière de réduction de la pauvreté et de mieux les aider à combler leurs lacunes. Dans le cadre du projet intitulé «Enhanced Knowledge Sharing Network», quatre tables rondes électroniques ont été organisées sur plusieurs thèmes touchant les DSRP et les OMD. Un réseau d'échange sur les bonnes pratiques concernant les DSRP et les OMD a été établi et un instrument de cartographie des OMD créé, pour faciliter le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Le groupe africain de réflexion sur les DSRP et les OMD a permis de faciliter le renforcement des capacités et l'échange de savoirs entre États membres. Au niveau national, la CEA a fourni des services consultatifs au Libéria, au Ghana et à l'Éthiopie, pour aider les décideurs à concevoir et à appliquer des DSRP qui soient fondés sur les OMD.

Objectif**Ensemble de mesures recommandées pour accélérer les progrès****Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim****Cible évaluée**

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

- Promouvoir et développer des systèmes d'irrigation;
- Fournir d'autres intrants comme les engrais et les informations météorologiques, à des tarifs subventionnés;
- Améliorer le financement destiné au développement agricole;
- Intégrer la lutte contre le VIH/sida et la prévention dans les actions en faveur de la production agricole et de l'aide alimentaire;
- Améliorer les infrastructures du commerce et des transports en vue d'une intégration du marché des produits alimentaires;
- Améliorer les politiques relatives à la sécurité alimentaire, et notamment renforcer les réserves nationales stratégiques de céréales et résoudre les problèmes relatifs aux régimes fonciers et à la répartition des terres;
- Promouvoir des techniques permettant d'accroître la productivité agricole et de créer des capacités ou de les renforcer;
- Atténuer la dégradation de l'environnement et y remédier et limiter les effets du réchauffement la planète;
- Améliorer les statistiques agricoles et alimentaires;
- Reconnaître que la manière la plus efficace d'atteindre cet Objectif est d'agir dans le cadre de DSRP fondés sur les OMD et maîtrisés par les pays ou de plans de développement nationaux fondés sur les OMD.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible évaluée

Cible 3 D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Les interventions devraient viser à augmenter non seulement les taux de scolarisation mais également les taux d'achèvement du cycle d'études.

- Déterminer les raisons fondamentales du taux élevé des abandons scolaires et adapter les interventions de manière à encourager les enfants à rester scolarisés. Suppression des frais de scolarité, transport scolaire gratuit (en particulier dans les zones urbaines), programmes de cantines scolaires et latrines séparées pour les filles ont fait leurs preuves dans plusieurs pays africains;
- Former davantage d'enseignants, afin de maintenir la qualité de l'enseignement en augmentant le taux d'encadrement;
- Établir des programmes ciblant les enfants marginalisés, notamment les «orphelins du sida », afin d'augmenter les taux de scolarisation et d'achèvement des études;
- Ouvrir davantage d'écoles dans les zones reculées ou améliorer le transport, afin d'augmenter les taux de scolarisation dans les zones rurales;
- Améliorer l'accès à l'enseignement secondaire et tertiaire ainsi que sa qualité, en augmentant les investissements et en intéressant davantage le secteur privé à l'enseignement;
- Recourir à l'apprentissage mutuel, en particulier pour les pays qui semblent avoir raté le coche. La plupart de ces pays ont commencé avec des moyens très limités ou sortent à peine d'un conflit;
- Améliorer les statistiques de l'éducation;
- Reconnaître que la manière la plus efficace d'atteindre cet Objectif est d'agir dans le cadre de DSRP fondés sur les OMD et maîtrisés par les pays ou de plans de développement nationaux fondés sur les OMD.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Ciblée évaluée

Cible 4 Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignements primaire et secondaire, d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

- L'Afrique du Nord doit prendre des mesures pour améliorer la représentation des femmes au Parlement, ainsi que la parité des sexes dans l'enseignement dans la tranche d'âge des 15 à 24 ans, et la part des femmes dans les emplois salariés des secteurs autres que l'agriculture;
- L'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale doivent redoubler d'efforts sur tous les indicateurs relatifs à la parité des sexes (six indicateurs);
- Intensifier les interventions dont on sait qu'elles permettent d'accroître et de maintenir la scolarisation des filles, comme les écoles non mixtes, les latrines séparées, les bourses spéciales pour filles, etc. Lorsque le taux de scolarisation des garçons est inférieur à celui des filles, les pouvoirs publics devraient accroître les interventions sous forme de bourses ou de programmes de cantines gratuites, par exemple;
- Les pays devraient s'attaquer aux préjugés sociaux et aux attitudes négatives concernant l'éducation des filles;
- En ce qui concerne la représentation des femmes au Parlement, tous les pays devraient donner aux femmes davantage de possibilités de participer au processus électoral. Des efforts particuliers devraient être faits pour encourager les femmes à se présenter aux élections et à se faire élire;
- En ce qui concerne les écarts de salaires entre les hommes et les femmes, les États membres devraient encourager la parité en adoptant des mesures correctives dans le recrutement des fonctionnaires;
- Inciter le secteur privé à recruter davantage de femmes;
- Faire en sorte que les femmes aient accès comme les hommes à une formation de qualité;
- Adopter des mesures qui permettent aux femmes de remplir leur rôle de mère, tout en ayant un emploi rémunéré;
- Reconnaître que la manière la plus efficace d'atteindre cet Objectif est d'agir dans le cadre de DSRP fondés sur les OMD et maîtrisés par les pays ou de plans de développement nationaux fondés sur les OMD.

OMD en matière de santé :

Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile;
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cibles évaluées

Cible 5 : Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ;

Cible 6 : Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Cible 7 D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

- Porter les crédits budgétaires à 15 % des dépenses totales comme convenu dans la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme;
- Intensifier les interventions qui ont fait leurs preuves comme la vaccination, la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide, les soins prénatals et l'éducation en matière d'hygiène et d'assainissement;
- Intensifier la mobilisation de ressources intérieures, y compris la prestation de soins par des établissements non gouvernementaux;
- Recourir éventuellement à des incitations fiscales spéciales pour inciter le secteur privé à fournir des services de santé publique essentiels comme les vaccinations;
- Réformer, améliorer et renforcer les systèmes de santé et notamment améliorer l'infrastructure sanitaire;
- Harmoniser et mieux coordonner les nombreux programmes de santé « verticaux » pour réduire le coût des transactions;
- Promouvoir une administration et une gestion fortes dans une approche multisectorielle de la prestation des soins de santé pour faire en sorte que soient levés les obstacles sociaux, culturels et économiques auxquels on se heurte en matière de santé;
- Améliorer les capacités du personnel de santé et faire en sorte de le retenir ; s'attaquer de toute urgence au problème de l'exode des cerveaux;
- Améliorer les statistiques de santé;
- Reconnaître que la manière la plus efficace d'atteindre cet Objectif est d'agir dans le cadre de DSRP fondés sur les OMD et maîtrisés par les pays ou de plans de développement nationaux fondés sur les OMD.

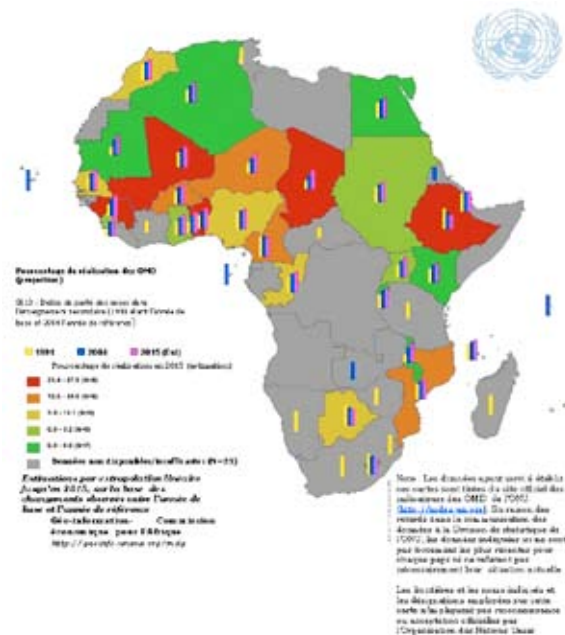
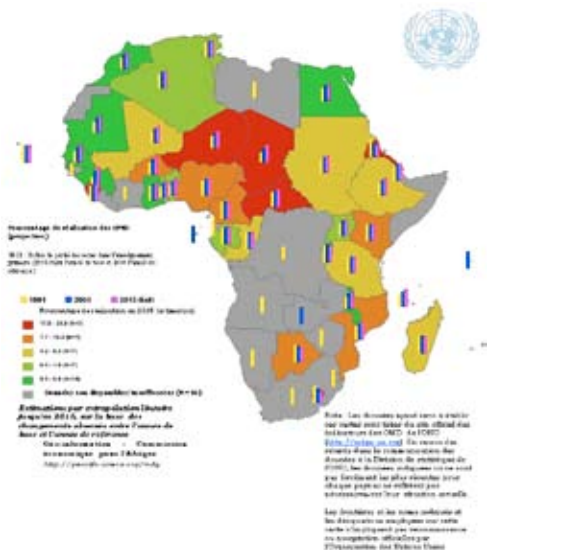
Objectif 7 : Assurer un environnement durable

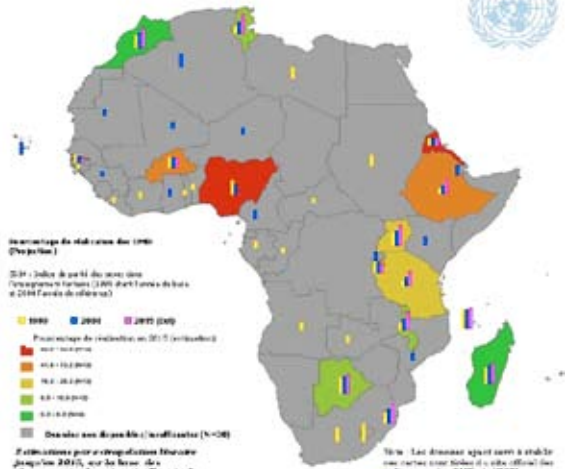
Cibles évaluées

Cible 9 Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Cible 10 Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base

- Augmenter les crédits budgétaires alloués à l'eau et à l'assainissement;
- Intensifier les interventions à effets rapides qui ont fait leurs preuves, comme les bornes fontaines ;
- Fournir des sources d'énergies alternatives à bas prix comme le pétrole lampant et les briquettes subventionnées pour freiner la déforestation et la désertification;
- Dispenser une éducation en matière de santé publique pour améliorer l'assainissement;
- Améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau grâce à des incitations;
- S'attaquer aux faiblesses des institutions et des politiques, notamment en créant des organismes de réglementation des services publics et en développant le savoir-faire technique;
- Améliorer les statistiques;
- Reconnaître que la manière la plus efficace d'atteindre cet Objectif est d'agir dans le cadre de DSRP fondés sur les OMD et maîtrisés par les pays ou de plans de développement nationaux fondés sur les OMD.





Pourcentage de la population des 15-64 ans (Population)

SD4 - Indice de partit des sexes (Sex) (Programme féminin (2004) et l'année de base et 2014 l'année de référence)

1990 2004 2015 (Est.)

Pourcentage de la population des 15-64 ans (Population)

- 60.0-64.9%
- 55.0-59.9%
- 50.0-54.9%
- 45.0-49.9%
- 40.0-44.9%

Données non disponibles / non évaluées (N/A)

Établissements pour le développement durable jusqu'en 2015, voir les liens de développement durable sous l'onglet de base et l'onglet de référence

Cité de l'Institut de la Statistique

Adapté de l'Annuaire statistique mondial

Note : Les données sont basées sur les cartes des cartes de l'ONU et les données officielles des OMD de l'ONU (SD4) (2004) et 2015 (Est.). Les données sont basées sur la moyenne arithmétique des données de la Division de la Statistique de l'ONU (SD4) (2004) et 2015 (Est.). Les données sont basées sur les données les plus récentes pour chaque pays et ne reflètent pas nécessairement leur situation actuelle.

Les frontières et les noms indiqués sur les cartes ne impliquent pas reconnaissance ou approbation officielle par l'Organisation des Nations Unies.



Pourcentage de la population des 15-64 ans (Population)

SD4 - Indice de partit des sexes (Sex) (Programme féminin (2004) et l'année de base et 2014 l'année de référence)

1990 2004 2015 (Est.)

Pourcentage de la population des 15-64 ans (Population)

- 60.0-64.9%
- 55.0-59.9%
- 50.0-54.9%
- 45.0-49.9%
- 40.0-44.9%

Données non disponibles / non évaluées (N/A)

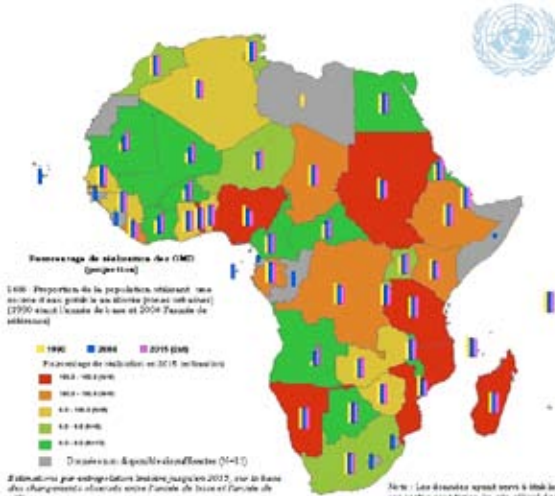
Établissements pour le développement durable jusqu'en 2015, voir les liens de développement durable sous l'onglet de base et l'onglet de référence

Cité de l'Institut de la Statistique

Adapté de l'Annuaire statistique mondial

Note : Les données sont basées sur les cartes de l'ONU et les données officielles des OMD de l'ONU (SD4) (2004) et 2015 (Est.). Les données sont basées sur la moyenne arithmétique des données de la Division de la Statistique de l'ONU (SD4) (2004) et 2015 (Est.). Les données sont basées sur les données les plus récentes pour chaque pays et ne reflètent pas nécessairement leur situation actuelle.

Les frontières et les noms indiqués sur les cartes ne impliquent pas reconnaissance ou approbation officielle par l'Organisation des Nations Unies.



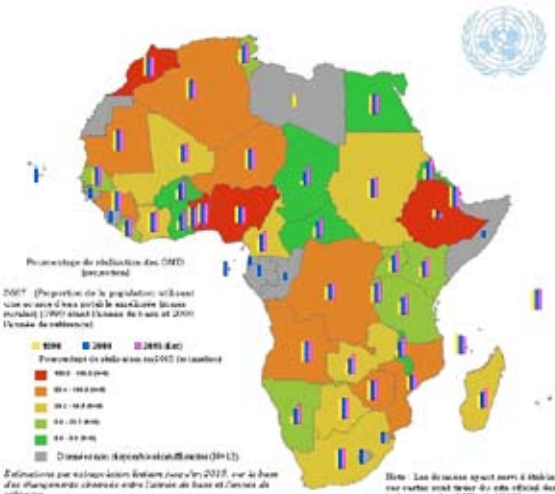
Estimations par interpolation linéaire jusqu'en 2015, sur la base des changements observés entre l'année de base et l'année de référence.

© Des Informations - Commission économique pour l'Afrique

<http://stats.un.org/indicators>

Note : Les données sont arrêtées à l'état le plus récent pour lequel on dispose de données des OMD de l'ONU (<http://stats.un.org/indicators>). Si aucune donnée n'est disponible pour une année donnée, la Commission de développement durable a la Direction de statistiques de l'ONU pour l'Afrique et les plus récentes données disponibles ont été utilisées pour déterminer leur structure, secteur.

Les données et les notes indiquées et les changements indiqués sur cette carte n'ont pas été vérifiés par l'Organisation des Nations Unies.



Estimations par interpolation linéaire jusqu'en 2015, sur la base des changements observés entre l'année de base et l'année de référence.

© Des Informations - Commission économique pour l'Afrique

<http://stats.un.org/indicators>

Note : Les données sont arrêtées à l'état le plus récent pour lequel on dispose de données des OMD de l'ONU (<http://stats.un.org/indicators>). Si aucune donnée n'est disponible pour une année donnée, la Commission de développement durable a la Direction de statistiques de l'ONU pour l'Afrique et les plus récentes données disponibles ont été utilisées pour déterminer leur structure, secteur.

Les données et les notes indiquées et les changements indiqués sur cette carte n'ont pas été vérifiés par l'Organisation des Nations Unies.

